



TRANSHEPATE

Fédération nationale des malades et transplantés hépatiques

Association loi 1901, reconnue d'intérêt général
Agréée pour représenter les usagers du système de santé



La Charte du Bénévole

LA CHARTE DU BÉNÉVOLE

Tout bénévole accueilli et intégré dans l'association TRANSHÉPATE, se voit remettre la présente charte.

Elle définit les engagements réciproques entre le Président de l'association TRANSHÉPATE ou son représentant et le bénévole, au niveau national, comme au niveau régional ou local.

Les missions de l'Association TRANSHÉPATE

L'association des transplantés et malades du foie TRANSHÉPATE, est à ce jour, l'unique association française à se consacrer au soutien des patients adultes en attente de greffe ou greffés hépatiques.

Ses objectifs :

- Sensibiliser l'opinion à l'importance du don d'organe afin de réduire sensiblement les refus.
- Sensibiliser l'opinion aux pathologies hépatiques graves ou sévères pouvant déboucher sur une transplantation.
- Faire prendre conscience à l'opinion de l'importance de la prévention et du dépistage relatifs aux diverses hépatites.
- Représenter les malades hépatiques et les greffés dans toutes les instances officielles ou privées et appuyées d'autres associations dont les buts ou l'objet sont en accord avec les nôtres.
- Informer les malades, les proches, les professionnels de santé du vécu de la maladie et de la greffe afin d'engager le patient dans une démarche de partenariat avec son environnement médical et qu'il soit acteur de sa santé.
- Assurer la défense des intérêts des adhérents et de leurs familles tant sur le plan individuel que sur le plan collectif, également leur apporter un soutien moral et psychologique.
- Représenter les usagers dans les différentes instances de santé.
- Apporter une aide juridique et des conseils dans les relations avec les services sociaux et la sécurité sociale.
- Soutenir et aider les recherches fondamentales et appliquées, relatives aux pathologies hépatiques et aux problèmes posés par la greffe de foie.
- Assurer par tout moyen la diffusion de nos positions sur les maladies hépatiques ainsi que sur la transplantation hépatique.

L'association TRANSHÉPATE remplit une mission d'intérêt général :

De façon transparente à l'égard de ses adhérents, de ses donateurs, de ses partenaires et de ses bénévoles. Dans le respect des règles démocratiques de la loi de 1901, de sa reconnaissance d'intérêt général et de l'agrément de représentation des malades reçu du ministère de la santé sur dossier tous les 5 ans (*commission nationale d'agrément*).

Être bénévole de l'association TRANSHÉPATE

Être bénévole, c'est s'engager en dehors de son cadre habituel de travail, pour la défense d'une cause et s'y investir en apportant son temps, son expérience et ses compétences, sans chercher de contrepartie financière, ni satisfaire une quelconque ambition personnelle.

L'association TRANSHÉPATE s'engage à l'égard de ses bénévoles :

En matière d'information :

- Informer les bénévoles sur les finalités de l'association, ses projets, ses objectifs, son fonctionnement ;
- Faciliter les rencontres souhaitables avec les dirigeants, les autres bénévoles, les bénéficiaires.

En matière d'accueil et d'intégration :

- Leur confier, en fonction de ses besoins, des activités en regard avec leurs motivations et leur disponibilité,
- Définir les missions, les responsabilités et activités de chaque bénévole,
- Situer le cadre de la relation entre chaque bénévole et l'association dans une "**Convention d'engagement**".

En matière de gestion et de développement de compétences :

- Assurer leur intégration et leur formation par les moyens adaptés à la taille de l'association.
- Se voir attribuer un interlocuteur privilégié au siège de l'association.
- Organiser des points fixes réguliers sur les difficultés éventuellement rencontrées.

En matière de couverture assurantielle :

- Garantir la couverture et le bénéfice d'une assurance responsabilité civile dans le cadre des activités confiées.

Le bénévole s'engage à :

- Adhérer à l'association et à son éthique.
- Connaître TRANSHÉPATE, son organisation, sa structuration et son fonctionnement.
- Partager les valeurs et le idéaux de l'association et en respecter les règles de fonctionnement.
- Soutenir l'association dans l'accomplissement de ses principaux objectifs.
- Respecter les statuts de l'association et son règlement intérieur.
- Collaborer avec les autres acteurs de l'association : responsables et autres bénévoles.
- Ne pas diffuser de données confidentielles.
- Respecter les règles de discrétion, d'anonymat et de confidentialité assimilables au secret professionnel.
- Respecter les convictions et opinions de chacun.
- Consulter régulièrement le site **www.transhepate.org** et se tenir informé des actions de l'association.
- Transmettre à l'association, les informations sur les actions menées et rédiger un rapport annuel d'activités.
- Assurer avec sérieux, discernement et aussi régulièrement que possible l'activité choisie.
- Suivre les actions de formation proposées.

Les bénévoles sont libres de quitter l'association à tout moment, mais s'engagent dans la mesure du possible, à respecter un délai de prévenance raisonnable.

Les principes éthiques

Le bénévole doit assurer respect et non jugement face aux personnes qu'il est amené à voir, à rencontrer, à écouter, dans le cadre de ses activités associatives. Il assure une présence non-directive et non-politique. Il doit le respect de l'identité culturelle et sexuelle, ainsi que l'appartenance religieuse ou idéologique de ces personnes.

En aucun cas, le bénévole ne doit se substituer à un professionnel (*il n'est ni médecin, ni psychologue...*) et ceci quel que soit son niveau de formation et ses compétences professionnelles.

Un bénévole ne peut délivrer de conseils médicaux.

Chaque fois qu'un bénévole s'exprime à l'extérieur de l'association au nom de l'équipe des bénévoles ou pour relater son expérience de bénévole il doit être autorisé par le siège avec ordre de mission.

La confidentialité

TRANSHÉPATE, s'engage à mettre à la disposition des bénévoles les outils et les éléments nécessaires à leur activité. Le bénévole s'engage à ne divulguer aucune de ses informations qui doivent rester confidentielles.

Les informations et données en possession du bénévole (*recueillies par lui-même ou remise par TRANSHÉPATE*) ne peuvent être communiquées à un tiers (*laboratoire, société, adhérents et même proches...*). Ces données doivent rester confidentielles. Cependant, toutes données recueillies par les bénévoles devront être transmises régulièrement au siège de l'association.

Toute personne enfreignant cette règle de confidentialité, s'expose à des poursuites pénales, et bien entendu, à l'exclusion de l'équipe des bénévoles de TRANSHÉPATE.

Le non-respect de cette charte entraînera l'exclusion immédiate de l'équipe de bénévoles, la décision étant prise par le Président de TRANSHÉPATE après consultation du référent du bénévole, et des responsables de l'association.

